



Délibération n° 2017-34 du Comité syndical du mercredi 29 novembre 2017

## DECISION MODIFICATIVE N° 2

L'an deux mil dix sept le vingt neuf novembre à quatorze heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault - 2, parc d'activité le Camalcé - 34150 GIGNAC à l'invitation du Président en date du 20 novembre 2017.

Etaients présents ou représentés :	Francis BARDEAU (représenté par Daniel VIALA), Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN (représenté par Georges PERRUGUE), Joëlle GOUDAL (représentée par Bernard GOUJON), Jean-Claude LACROIX (représenté par Berthe BARRE), Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER FERNANDO, Yolande PRULHIÈRE (représentée par Laurent DUPONT), Frédéric ROIG (représenté par Jean TRINQUIER), Jean-François SOTO (représenté par Agnès CONSTANT), Philippe SALASC, Claude VALERO Louis VILLARET.
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Christian BILHAC, Béatrice FABRE, Jean-Pierre GABAUDAN, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINT PIERRE Laurent SINTES.
Invités : 29 ; Quorum : 15 ; Présents ou représentés : 17	

Vu le budget annexe SCOT,

Vu la décision modificative n° 1,

Considérant la nécessité de préciser les espaces urbanisés des couches 1996 et 2009 et de créer la couche occupation du sol 2015,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ De prendre une décision modificative nous permettant de financer les prestations d'actualisation de nos couches d'occupation des sols :
- En dépenses, le montant de la prestation est estimé à 26.820 euros
- En recettes, la région finance 19056 euros, le reste du financement est réparti entre les trois intercommunalités (2 588 euros par intercommunalité)

Le montant budgétaire pour les dépenses de fonctionnement 2017 est ainsi porté à 178.246 euros.

ARRIVÉ LE :  
 - 6 DEC. 2017  
 SOUS PRÉFECTURE LODÈVE 34

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT  
 BUDGET ANNEXE SCOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical				
Décision modificative				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-617-810 : Etudes et recherches	0,00 €	26 820,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>26 820,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7472 -810 : Région		0,00 €	0,00 €	19 056,00 €
R-74751-810 : GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 764,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>26 820,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>26 820,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>26 820,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>26 820,00 €</b>		<b>26 820,00 €</b>

Clermont l'Hérault, le 4 décembre 2017  
 Le Président certifie sous sa responsabilité  
 La présente délibération exécutoire le 4 décembre 2017

Publiée le 4 décembre 2017  
 Transmise le 4 décembre 2017

Le Président du Syndicat  
  
 Louis VILLARET